

COMPTE RENDU DE LA REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
Le vendredi 1^{er} octobre 2021 à 20 heures 30

L'an deux mil vingt et un, le premier octobre, à vingt heures trente minutes, les Membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ingouville légalement convoqués en date du jeudi 23 septembre, se sont réunis sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude DUBOC, Maire.

Etaient présents : M. DUPIN Philippe, M. OUIN Christian, M. RENEAUX William, M. DAVID Benoît, M. MONTIGNY Frédéric, M. CARPENTIER Jean-Claude, Mme GAUDRY Patricia, Mme BLONDEL Marie-Thérèse.

Absents excusés : M. RIDEL Hugues, Mme OMER Laure

Le procès-verbal de la réunion du 14 mai 2021 est lu est adopté à l'unanimité.

Le procès-verbal de la réunion du 24 juin 2021 est lu est adopté à l'unanimité.

Secrétaire de séance : M. Benoît DAVID

CONTRATS D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

Monsieur le Maire donne des précisions concernant les dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale qui prévoient que les collectivités territoriales sont tenues de continuer à verser un maintien de rémunération, sous certaines conditions à leurs agents en arrêt maladie ou maternité ou en incapacité de travail.

Le contrat actuel souscrit avec le Centre de Gestion de la fonction Publique Territorial de Seine-Maritime le 1^{er} janvier 2019, auquel 679 collectivités du département adhèrent, arrivera à son terme le 31 décembre 2022.

Les procédures préalables à l'organisation de la mise en concurrence visant au renouvellement de ce contrat d'assurance mutualisé, doivent être engagées dès à présent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Adopte le principe de confier au Centre de Gestion la mise en concurrence pour un contrat d'assurance groupe des risques statutaires et charge le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Seine-Maritime, de faire le choix pour le compte de la Commune d'Ingouville du meilleur contrat d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée.

Au terme de la mise en concurrence organisée par le Centre de Gestion et en fonction des résultats obtenus, le Conseil municipal demeure libre de confirmer ou non son adhésion au dit contrat retenu par le CDG76.

-Autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires pour cette opération.

FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT

Ce dispositif de solidarité mis en place par le Département de Seine-Maritime permet d'aider les ménages à accéder ou à se maintenir dans un logement décent.

Une convention signée en 2018 pour une durée de trois ans arrive à échéance,

Monsieur le Maire propose de renouveler cette convention pour une durée de 3 ans.

La contribution financière 2021 sollicitée s'élève à 0.76 € par habitant.

Les membres acceptent à l'unanimité le versement de cette participation au FSL pour l'année 2021 et autorisent Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette convention courant sur 3 années.

NOMINATION ET FIXATION DES INDEMNITES DE L'AGENT RECENSEUR

Monsieur le Maire rappelle qu'étant donné la crise sanitaire de l'année 2020, le recensement de la population organisé par l'INSEE prévu du 21 janvier au 20 février 2021 a été reporté sur l'année 2022.

Madame Christine ELIE qui avait été sollicitée en 2021, pour exercer cette mission, accepte d'effectuer le recensement de la population organisé par l'INSEE du 20 janvier 2022 au 19 février 2022. Elle sera rémunérée et indemnisée par la commune pour assurer ce recensement. La proposition est adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.

REVERSEMENT DES INDEMNITES D'ELECTIONS

Suite aux élections Départementales et Régionales qui ont eu lieu les vingt et vingt-sept juin 2021, une indemnité pour frais de tenue d'élection a été octroyée à la Commune.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de reverser cette indemnité d'élection à la secrétaire de mairie.

Les Conseillers acceptent la proposition à l'unanimité.

COLUMBARIUM

Monsieur le Maire rappelle la nécessité d'une extension de 5 cases supplémentaires pour le columbarium composé aujourd'hui de dix cases. Il précise que sur ces 10 cases posées en 2005, seulement 2 restent disponibles. Il rappelle les modalités et tarifs des concessions du Columbarium dans notre cimetière communal.

Pour ce projet d'extension, deux entreprises de pompes funèbres Charles VALIN à Cany-Barville et Gérard BURETTE à Beuzeville-la-grenier ont été sollicitées.

Monsieur Jean-Claude DUBOC donne lecture des devis transmis.

Chaque proposition devait intégrer le rajout d'un étage de 5 cases sur le columbarium existant avec utilisation des mêmes types de granit que ceux utilisés sur les 10 cases existantes.

Les deux devis demandés pour le rajout de 5 cases devaient mentionner les types de granit utilisés (granit Bohus saumoné pour les cases et granit Noir Marlin pour les portes).

Monsieur le Maire a demandé à l'entreprise VALIN, par courriel, de bien vouloir préciser sur son devis les types de granit utilisés. Aucun devis complété ne nous a été adressé.

Compte tenu des prix proposés pour la pose d'un petit vase « porte fleur » sur chaque porte, cette option n'a pas été retenue.

Après discussion et réflexion, les membres acceptent le devis présenté par l'entreprise de pompes funèbres Gérard BURETTE pour une extension de cinq cases (sans petit vase) à poser sur le columbarium existant.

La proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

QUESTIONS DIVERSES

Salle de la Liberté :

- Les travaux de revêtement extérieur après isolation sur le pignon et à l'intérieur (côté coulisses) ont été effectués en juillet-août dernier par l'entreprise LEBOUCHER – BERTIN.

- Un cendrier extérieur sera posé côté parking près de la porte de sortie (côté estrade).

Mairie :

L'équipement informatique du secrétariat a été renouvelé.

Panneaux de signalisation :

Des panneaux ont été installés Résidence de la Ferme, rue de la Haute Voie et au cimetière pour préciser l'utilisation des conteneurs.

Nouveau site internet :

L'accès à ce nouveau site internet sera possible à partir du 12 octobre prochain.

Réunions de la Commission de travaux :

Monsieur Le Maire donne lecture des comptes rendus rédigés suite aux travaux de la commission des travaux qui s'est réunie en juillet dernier.

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'une étude de sol est en cours pour l'assainissement individuel de la maison d'habitation.

Commission Communale d'Action Sociale (C.C.A.S.)

Une réunion sera programmée prochainement avec les membres de cette commission afin de prévoir l'organisation des colis de Noël, de la dotation de Noël pour les aînés et de programmer le prochain repas des anciens.

Information de la gendarmerie :

La gendarmerie nous a transmis une information concernant la réception en Mairie de mails frauduleux ces derniers mois. Une « convocation en justice » est susceptible de vous être adressée par courriel. Ne pas ouvrir les pièces jointes et ne pas en tenir compte.

Agent Communal :

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a reçu la lettre de démission de Monsieur Frédéric DEBRIS, notre agent communal.

Secrétaire de Mairie :

Monsieur Jean-Claude DUBOC informe les conseillers que Mme Lucie JOUETTE, secrétaire de mairie -adjoint administratif et régisseur de la salle des fêtes -adjoint technique, fera valoir ses droits à la retraite fin juillet 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-trois heures.